



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 juillet 2013
Français
Original : anglais

Pour examen

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2013

3-6 septembre 2013

Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire*

Résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays

Région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

Résumé

Le présent résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays de l'Iraq et du Liban a été établi en application de la décision 1995/8 du Conseil d'administration. Le Conseil est invité à formuler des observations sur le rapport, ainsi que des directives à l'intention du Secrétariat.

* E/ICEF/2013/19.



Introduction

1. Deux pays – l’Iraq et le Liban – ont effectué des examens à mi-parcours des programmes de pays menés en 2012 dans les régions du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord. Ces examens ont eu lieu alors que ces deux régions traversaient une période de réformes politiques et sociales et de violence. La crise syrienne a eu des incidences importantes sur ces deux pays – l’Iraq et le Liban; l’Iraq a alors accueilli 110 000 réfugiés syriens, et le Liban comptait alors la plus large communauté de réfugiés syriens de la région (359 000 personnes en date du mois de mars 2013). D’autre part, l’Iraq a continué à accueillir des personnes déplacées (elles sont aujourd’hui 1,2 million, tandis que le Liban accueille toujours un très grand nombre de réfugiés palestiniens dans les camps réservés à ces derniers (certains étant de nouveaux entrants, tandis que d’autres en repartent). L’Iraq et le Liban sont des pays à revenu intermédiaire, où les inégalités entre les différentes catégories de population sont assez importantes – et accentuées par les flux de personnes déplacées et de réfugiés.

2. Globalement, les deux programmes de pays en question ont donné des résultats positifs en ce qui concerne les enfants – comme en témoignent les rapports d’examen à mi-parcours et les réunions qui ont eu lieu, pendant les examens en question, avec des partenaires se situant à tous les niveaux. L’Iraq et le Liban ont accompli des progrès importants en proposant de nouvelles données au sujet des enfants; dans les deux pays, le gouvernement utilise ces données pour l’élaboration de programmes et de politiques ouverts à tous. Ainsi, en Iraq, de nouvelles politiques et stratégies nationales ont été élaborées et adoptées dans le domaine de l’éducation, tandis qu’au Liban, ces nouvelles politiques ont surtout concerné les jeunes. Plusieurs milliers de réfugiés syriens et autres populations vulnérables ont pu bénéficier de l’action humanitaire, dans les deux pays.

3. En Iraq, après plusieurs années de désordres sociaux et de sanctions, les structures politiques évoluent: les différentes institutions s’efforcent d’offrir des services dignes de ce nom à la population. Cependant, toutes ces années de bouleversements politiques, de conflits armés et d’extrême violence, ainsi que la détérioration des services publics, ont profondément affecté la vie quotidienne des Iraquiens – notamment les populations les plus vulnérables, telles que les femmes et les enfants. Si, sur le plan de la sécurité, la situation s’est améliorée depuis le milieu des années 2000, les problèmes qui subsistent risquent de rendre encore très difficiles le relèvement et le développement du pays dans les années à venir. Il n’en reste pas moins que l’amélioration de la situation économique du pays et le nouveau Plan de développement national pour la période 2013-2017 donnent des motifs d’optimisme pour l’avenir de l’Iraq et son engagement dans le sens d’un développement équitable.

4. Au Liban, la période qui s’est déroulée depuis le début du programme de pays en cours a été marquée par des troubles régionaux, une instabilité politique et le début de la crise des réfugiés syriens. Tous ces facteurs ont eu un impact important sur la situation socioéconomique du pays et la mise en œuvre des réformes clés menées par le gouvernement – en particulier dans les domaines de l’éducation et de la protection sociale. Dans le cadre du programme de pays, il a fallu organiser rapidement des prestations de services pour répondre aux besoins naissants des réfugiés et personnes déplacées syriens et palestiniens; ainsi, le Gouvernement libanais a dû aider les ministères de tutelle et autres acteurs locaux à faire face à la

situation. Les problèmes se sont révélés d'autant plus sérieux que la majorité des réfugiés syriens a été accueillie dans des secteurs du Liban parmi les plus démunis, historiquement – des secteurs où les services sociaux étaient déjà saturés et débordés face aux besoins des Libanais les plus vulnérables.

Examens à mi-parcours

L'Iraq

Introduction

5. L'examen à mi-parcours du programme de pays (2011-2014), qui a commencé vers le milieu de l'année 2012, a été un processus participatif, avec le concours des personnels concernés, une évaluation globale du programme, menée par un consultant externe, et des échanges officiels et informels avec le gouvernement, des organisations non gouvernementales, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et le bureau régional de l'UNICEF. Dans le cadre de réunions avec quelque 110 représentants de différents ministères iraqiens et d'autres institutions publiques, on a évalué les progrès accomplis dans le sens des résultats souhaités, examiné les priorités et demandé des ajustements. Les recommandations et conclusions formulées dans le cadre de cet examen à mi-parcours ont été approuvées par le Gouvernement iraquien lors d'une Réunion plénière, qui s'est tenue le 13 février 2013 sous l'égide du ministère de la Planification et a été facilitée par le ministre adjoint de la Planification et le Directeur de l'Organisation centrale des Statistiques.

6. Dans le cadre de ce processus global, on a utilisé de nouvelles sources au sujet de la situation des femmes et des enfants – notamment la quatrième « Enquête en grappes à indicateurs multiples » (dite MICS4), menée de 2009 à 2011. Tous les débats se sont concentrés sur la question de la meilleure manière, pour l'UNICEF, de collaborer avec le Gouvernement libanais pour une politique d'équité sociale plus efficace en direction des enfants iraqiens les plus démunis.

Actualisation de la situation des enfants et des femmes

7. En Iraq, après trente ans de conflits et de sanctions, les structures politiques évoluent: les différentes institutions s'efforcent d'offrir des services dignes de ce nom à la population. Cependant, toutes ces années de bouleversements politiques, de conflits armés et d'extrême violence, ainsi que la détérioration des services publics, ont profondément affecté la vie quotidienne des Iraquiens - notamment les populations les plus vulnérables, telles que les femmes et les enfants.

8. Certaines parties du pays sont toujours marquées par la violence - les tensions restant très importantes entre différents groupes sectaires et ethniques. De plus, l'action du gouvernement en vue d'améliorer l'accès aux services et la qualité de ces derniers, ainsi que les conditions de vie ne répondent pas aux attentes de la population – comme en témoigne la contestation qui a lieu dans certaines régions. Du fait de ces problèmes, le relèvement et le développement du pays risquent de rester difficiles dans les années à venir.

9. En 2012, une analyse à variables multiples des processus de précarisation, fondée sur les conclusions de l'Enquête MICS4 et effectuée par le Gouvernement

iraquien et l'UNICEF, a révélé que 5,3 millions d'enfants irakiens (soit 32 % de l'ensemble des jeunes âgés de moins de 18 ans) n'avaient pas accès aux divers services de base et ne bénéficiaient pas de leurs droits; 1,7 million d'enfants irakiens de ces tranches d'âge y avaient accès – ce qui confirmait les inégalités flagrantes dont la grande masse des enfants irakiens était victime. En outre, 1,1 million de personnes déplacées vivent toujours dans quelque 400 camps sans existence officielle, dans l'ensemble du pays, alors que le nombre de Syriens cherchant à se réfugier en Iraq va croissant (on en comptait environ 110 000 à la date du 10 mars 2013).

10. L'Iraq progresse dans le sens de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; mais si le pays veut effectivement atteindre la majorité de ces objectifs d'ici à 2015, il va devoir intensifier ses efforts – notamment en direction des 5,3 millions d'enfants particulièrement démunis.

11. En ce qui concerne l'objectif 1 (« Éliminer l'extrême pauvreté et la faim »), la situation ne s'améliore guère: en effet, 23 % des Irakiens vivent encore avec moins de 2,2 dollars par jour; quelque 6 % de la population n'ont aucune sécurité sur le plan alimentaire; un enfant sur quatre connaît un retard de croissance, dû à la dénutrition; enfin, le taux de chômage est de 11 % - et grimpe jusqu'à 18 % chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans.

12. En ce qui concerne l'objectif 2 (« Assurer l'éducation primaire pour tous »), le taux net de fréquentation des écoles primaires est passé de 85 à 90 %. Quant à l'objectif 3 (« Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes »), les choses progressent puisque le taux de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons est passé de 0,88 à 0,94 dans l'enseignement primaire, et de 0,75 à 0,85 dans le secondaire (pour la période 2006-2011¹). Cependant, le taux net d'achèvement de la scolarité primaire n'a pas progressé; il reste de 44 %, comme en 2006, et l'on ne note, à cet égard, aucune progression dans le sens de la parité. L'accès à l'éducation préscolaire reste également très limité; ce niveau d'éducation n'est dispensé que dans les crèches, et les enfants qui en bénéficient font partie des deux quintiles de revenus les plus élevés, en zone urbaine. L'éducation préscolaire est quasiment inexistante en zone rurale.

13. En ce qui concerne l'objectif 4 (« Réduire la mortalité infantile »), le taux de mortalité des moins de 5 ans a baissé; entre 2006 et 2011, il est passé de 41 à 37 morts pour 1 000 naissances vivantes. Et, au cours de cette même période, le taux de mortalité infantile en général est passé de 35 à 32 décès pour 1 000 naissances vivantes (36 morts en ce qui concerne les garçons, et 30 pour les filles). Le taux de mortalité néonatale (qui représente globalement le nombre de morts parmi les enfants de moins de 5 ans) a également baissé (passant de 22 à 20 morts pour 1 000 naissances vivantes entre 2006 et 2011). Concernant l'objectif 5 (« Améliorer la santé maternelle »), on note également une amélioration; le Gouvernement irakien et l'Organisation mondiale de la santé (l'OMS) ont estimé le taux de mortalité maternelle, en 2011, à 69 morts pour 100 000 naissances vivantes – ce qui constitue une baisse assez importante par rapport au chiffre de 2007 (84 morts pour 100 000 naissances vivantes).

¹ La plupart des chiffres cités au sujet des objectifs du Millénaire pour le développement datent de 2011.

14. Toujours dans le cadre de l'objectif 5, on a noté d'importantes améliorations à propos d'autres éléments que la santé maternelle: en 2011, 91 % des Iraquiens avaient accès à des sources d'eau potable améliorées (98 % de la population urbaine et 77 % des populations rurales) – contre seulement 77 % de la population en 2006. Cependant, il y a de fréquentes interruptions des services d'approvisionnement en eau, et la qualité de l'eau fournie peut être douteuse – de nombreux foyers disposant d'une eau insuffisamment chlorée (taux de chlore inférieur à 0,5 mg/litre).

15. En matière de protection de l'enfance², près de 10 millions d'enfants sont soumis à une discipline très brutale (encore 79 % en 2011, contre 83,7 % en 2006), et un tiers de ces enfants (soit 3,3 millions) subissent des châtiments corporels très importants. Chez les femmes, le taux de tolérance des violences conjugales est également important; une majorité de femmes (56 %) estiment que leur époux a raison de les battre – à divers titres. En 2011, 6 % seulement des enfants âgés de 5 à 14 ans étaient forcés de travailler (10 % en zone rurale, et 5 % en zone urbaine) – contre 11 % en 2006. Les mariages précoces restent une pratique courante: elle touche 1 jeune fille sur 5 âgées de 15 à 19 ans (chiffres inchangés depuis 2006). En Iraq, 8 % des femmes subissent des mutilations génitales ou sexuelles – la majorité d'entre elles vivant dans la région autonome du Kurdistan et la province de Kirkuk.

16. En date du mois de mars 2013, l'Iraq avait accueilli quelque 110 000 réfugiés syriens et, en date du mois de janvier 2013, 67 067 Iraquiens rapatriés depuis la République arabe syrienne. Un certain nombre de ces rapatriés sont enregistrés au Ministère des déplacements de populations et des migrations, et sont aidés par l'État, tandis que d'autres s'installent chez des amis ou des parents. La majorité des réfugiés syriens a été enregistrée et accueillie dans la région du Kurdistan, dans le nord du pays – région autonome qui a une frontière ouverte avec l'Iraq et est prête à accueillir essentiellement des réfugiés syrio-kurdes.

Progrès et principaux résultats à mi-parcours

17. En 2012, le ministère iraquien de la Santé a achevé l'élaboration de la Stratégie nationale de Nutrition – première du genre dans l'histoire du pays – avec le concours de l'UNICEF, du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette stratégie a une grande importance car elle vise à améliorer globalement la situation des Iraquiens en matière de nutrition – notamment en réduisant le nombre (encore important) d'enfants souffrant de dénutrition (il s'agit de faire passer leur pourcentage de 21 % à 10 % d'ici à 2021). La Stratégie nationale de nutrition vise tout particulièrement les enfants risquant des troubles de croissance, dans les secteurs les plus défavorisés du pays. Cela doit contribuer à la réalisation des composantes du programme de pays portant sur la prestation de services sociaux et l'accès des femmes et des enfants à des soins de santé primaires de qualité.

18. L'un des résultats majeurs du programme pour un apprentissage et un développement de qualité a été, en 2012, l'achèvement de la toute première Stratégie nationale d'éducation de l'Iraq – due au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, avec le concours de l'UNICEF, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de la Banque mondiale. Afin de contribuer à la Composante 3 du Programme – qui vise à

² Chiffres de 2006 (MICS 3) et de 2011 (MICS 4).

développer l'accès des enfants à une éducation de qualité et à leur assurer un parcours complet dans ce domaine -, la Stratégie éducative iraquienne porte principalement sur l'offre d'une éducation de grande qualité, sur la base des meilleures pratiques mondiales, et, notamment, d'une gestion du système scolaire caractérisée par la délégation des niveaux de décision à chaque établissement scolaire; la stratégie en question vise également à concevoir des programmes scolaires de grande qualité, et à doter le système éducatif d'institutions et de ressources également importantes, pour garantir le passage à un enseignement supérieur qui soit également d'excellente qualité. Il a été également procédé à un examen fonctionnel du secteur éducatif, à une étude des coûts, à l'élaboration d'un modèle de prestation de services et d'une feuille de route; tous ces éléments ont été approuvés par le gouvernement dans le cadre du programme de réforme du secteur public. Quelque 116 000 enfants ont bénéficié du Programme d'apprentissage accéléré, pour pouvoir rattraper plusieurs années de retard au niveau de l'enseignement primaire. D'autre part, une initiative scolaire en faveur des enfants est en cours dans 636 établissements scolaires du pays, et sera accélérée par l'État au cours de la seconde moitié du cycle du programme de pays.

19. Pour contribuer à la composante du programme concernant l'amélioration de l'accès à une eau potable et des processus d'assainissement, l'UNICEF a aidé le Gouvernement iraquien à élaborer et adopter des documents de politique générale, ainsi que des plans et accords en vue d'améliorer la viabilité environnementale de l'ensemble du pays. Parmi ces documents, plans et accords figurent des plans-cadres de gestion des déchets solides dans les « gouvernorats » (ou provinces) d'Anbar, d'Erbil, de Suleimaniyah et de Thi Qar (à ce jour, environ 15 % des ménages de la province de Thi Qar n'ont pas accès à des installations sanitaires améliorées); les politiques en question prévoient également un plan-cadre pour l'eau et l'assainissement dans le gouvernorat de Missan; ou encore le choix de trois sites de décharge de déchets dangereux (conformément aux normes internationales); sont également prévus deux mémorandums d'accord avec les gouvernorats de Babel et Salahaddine pour améliorer la gestion des eaux usées (avec 20 % des ménages n'ayant pas accès à des sources d'approvisionnement en eau améliorées, la province de Salahaddine détient le record dans ce domaine); enfin, sont élaborées des lignes directrices pour les opérations d'osmose inverse.

20. De la même manière, on a procédé à un examen fonctionnel du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, à une étude des coûts, à l'élaboration d'un modèle de prestation de services et d'une feuille de route – toujours avec le concours de l'UNICEF et l'accord du Gouvernement iraquien, dans le cadre du programme de réforme de divers secteurs. Cela doit conduire finalement à l'adoption d'une nouvelle législation concernant les secteurs de l'eau et de l'assainissement en Iraq – dans le cadre de laquelle seront pris en compte les besoins spécifiques des enfants.

21. Environ 1,2 million d'Iraqiens en situation de vulnérabilité, vivant en zone rurale et ayant été affectés par des problèmes d'urgence ont bénéficié de l'accès à l'eau potable – notamment grâce à de nouvelles technologies telles que les unités de traitement solaire de l'eau, dans les collectivités rurales. De plus, quelque 200 000 écoliers (dont 40 % de filles) ont bénéficié d'interventions relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles primaires (ce qui englobait également des opérations de réhabilitation et de modernisation des équipements, ainsi qu'une formation).

22. Pour réaliser la composante du programme concernant l'amélioration de l'accès à des soins de santé primaires de qualité, une stratégie de santé procréative et de soins maternels et infantiles a été finalisée, de même qu'un plan visant à l'utilisation de deux nouveaux vaccins (contre les rotavirus et *Haemophilus influenzae* type B) dans le cadre d'un programme global d'immunisation. Ce processus doit permettre de lutter contre les principales causes de la mortalité infantile (concernant les enfants de moins de 5 ans) en Iraq – à savoir la diarrhée et les infections respiratoires aiguës. Au niveau de l'ensemble du pays, la qualité des soins de santé primaires s'est améliorée grâce au soutien de l'UNICEF pour l'approvisionnement de l'Iraq en produits et équipements médicaux de grande qualité (soutien de la « Supply Division Facilities » (Division des approvisionnements) de l'UNICEF, basée à Copenhague).

23. Pour mener à bien la composante du programme concernant l'amélioration des capacités nationales à mettre en œuvre des politiques et des plans de protection de l'enfance, un plan d'action visant à l'élaboration d'une politique nationale dans ce domaine a été approuvé par le Ministère du travail et des affaires sociales. Une législation régionale et fédérale sur les Droits de l'enfant a été élaborée, puis améliorée par le recours à des consultations régionales et nationales avec les acteurs concernés – y compris les enfants. Des progrès assez importants ont été accomplis en ce qui concerne l'état de droit – avec la réactivation du « Juvenile Care Council » fédéral (Conseil pour les soins à l'enfance). Ce conseil interministériel, présidé par le Ministre du travail et des affaires sociales, est la plus haute instance chargée des questions relatives à l'enfance dans le cadre de la législation en vigueur. Au total, 443 enfants (412 garçons et 31 filles) ont bénéficié d'une aide juridique, tandis que 482 enfants et 11 parents ont bénéficié d'une assistance à la réinsertion sociale.

24. En matière de protection des enfants, la sensibilisation au danger des mines est un processus bien connu des acteurs concernés, en particulier dans les collectivités spécifiquement menacées par ce type de danger, et où ont été déployées avec succès des activités d'éducation dans ce domaine – activités ayant concerné 5 916 personnes. Dans la région du Kurdistan, l'intégration aux programmes scolaires de messages de sensibilisation au danger des mines a été l'une des grandes initiatives réussies dans la mesure où cela a permis une diffusion constante des éléments d'information et d'éducation en question. L'UNICEF a renforcé et développé le « mécanisme de surveillance et d'information » au sujet des violations les plus graves des droits de l'enfant, par la formation, ces deux dernières années, de plus de 200 nouveaux membres de ces réseaux d'information (agents qui, depuis 2009, sont au nombre de 480). En 2012, 355 incidents ont été signalés, et 143 d'entre eux ont pu être vérifiés par le réseau de surveillance et d'information.

25. Grâce à l'enquête dite MICS4 (enquête en grappes à indicateurs multiples), on dispose aujourd'hui de nouvelles données sur la situation des enfants irakiens et les inégalités dont ils peuvent être victimes. D'après un type d'étude axé sur les enfants et conçu par l'UNICEF afin d'identifier les enfants les plus démunis, on constate des inégalités entre les 16,6 millions d'enfants que compte le pays – dans les domaines de l'accès aux soins de santé et à la nutrition, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de la protection, du logement et de l'information. D'après cette étude, 32 % des jeunes de moins de 18 ans – soit 5,3 millions de personnes – sont privés de ces services et droits fondamentaux. Par conséquent, cette enquête a clairement indiqué dans quels secteurs l'Iraq devrait concentrer ses investissements dans le cadre du Plan de développement national, en vue d'améliorer le bien-être de

l'ensemble des enfants irakiens. Ce travail a constitué une contribution majeure aux différentes composantes sectorielles du programme, ainsi que pour la sensibilisation aux problèmes spécifiques des garçons et des filles, et pour l'élaboration de politiques et programmes d'information et de recherche en faveur des enfants.

Ressources utilisées

26. Au cours des deux premières années du plan d'action lié au programme de pays (2011 et 2012), ce dernier a dépensé plus de 54 millions de dollars – dont 4,5 millions de ressources ordinaires, 42,8 millions de ressources d'un autre type et 7,1 millions d'autres ressources dans le cadre de programmes d'urgence. 50 % du montant total des dépenses avaient été planifiées en amont. La plus grande partie des « autres ressources/programmes d'urgence » a été consacrée au programme WASH (eau, assainissement, hygiène) (soit 2,25 millions de dollars) et au programme de survie et de développement des enfants (soit 1,57 million de dollars). Le programme WASH a également mobilisé la plus grande partie des « autres ressources » (plus de 15 millions de dollars), devant le programme de qualité de l'éducation (11,6 millions de dollars). Au titre des dépenses intersectorielles, on a utilisé 1,9 million de dollars (par rapport à des prévisions de 900 000 dollars).

Contraintes empêchant les avancées, et possibilités de progrès

27. La demande officielle du Premier Ministre irakien, qui souhaite que l'UNICEF aide l'Iraq à formuler un ensemble de politiques sociales et à les coordonner est une occasion unique de contribuer à la cohérence et au renforcement des efforts en matière sociale et dans le domaine de la protection des enfants, et de transformer des initiatives souvent hétérogènes en un cadre social global axé sur les enfants – au niveau national. Cela apparaît d'autant plus important depuis les conclusions de l'enquête MICS4 – selon lesquelles 5,3 millions d'enfants sont privés de nombreux services et droits fondamentaux. En un mot, il est essentiel que les autorités irakiennes puissent – avec le soutien de l'UNICEF – faire en sorte que ce nouveau cadre global réponde aux besoins des catégories de la population les plus défavorisées.

28. Globalement, en ce qui concerne la mobilisation de ressources, le contexte irakien pose un vrai problème au système des Nations Unies. En effet, en raison de la crise financière mondiale et d'une certaine lassitude des donateurs en matière de financement de programmes en Iraq (pays classé dans la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire et dans les nations riches en pétrole, en mesure de financer elles-mêmes leur développement)), la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) a été contrariée par le fait que l'allocation de ressources au Fonds d'affectation spéciale de l'UNDAF ait été plus faible que prévu.

29. Bien qu'en Iraq, la situation se soit progressivement améliorée sur le plan de la sécurité, le contexte encore fragile dans de nombreuses parties du pays fait que les dépenses opérationnelles sont très élevées. Même si, en matière de sécurité, les Nations Unies adoptent progressivement une position plus souple, les problèmes constants, dans ce domaine, rendent difficile l'accès aux sites où se déroulent les programmes, ainsi que la mise en œuvre et le suivi des projets. Ce problème se pose également au niveau des « gouvernorats » (ou provinces), en termes d'engagement

concret des autorités et autres acteurs concernés. Le contexte sécuritaire et les conditions de vie difficiles des personnels concernés entravent très sérieusement la mobilisation des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du Programme. Mais, en dépit de ces difficultés, l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont ouvert un bureau à Basra – lequel constituera le centre d'activités du Programme pour la région Sud du pays.

30. L'enquête dite « MICS4 » - la plus importante menée à ce jour en liaison avec le programme de pays – a été d'une extrême utilité pour l'examen à mi-parcours du programme de pays, et plusieurs autres analyses sont venues s'ajouter aux conclusions de l'examen à mi-parcours – notamment une évaluation globale du programme, menée par un consultant externe, ou encore un certain nombre d'études documentaires de l'ensemble des descriptifs de programme de l'UNICEF.

Aménagements apportés au programme

31. Afin de permettre à l'UNICEF de capitaliser davantage et de manière plus efficace à partir des possibilités de développement, d'atténuer les contraintes et de répondre aux besoins des enfants et des femmes les plus démunis, l'examen à mi-parcours a recommandé d'aménager comme suit le programme de pays pour la période 2011-2014. Il s'agit, en fait, de mieux cibler le programme, et d'en répartir plus équitablement les différents secteurs – ce qui devrait finalement constituer une stratégie globale. Étant donné le niveau de « pays à revenu intermédiaire » et le développement des capacités de l'Iraq dans certains secteurs, le programme de l'UNICEF s'orientera davantage vers un travail consultatif sur les politiques à mener. Le programme de révision des politiques sociales doit faire en sorte que, dans ce pays, la protection sociale soit davantage axée sur les problèmes des enfants. Parallèlement, cela contribuera aussi à l'amélioration, par les autorités irakiennes, de la qualité des services sociaux de base. En outre, on aidera le Gouvernement irakien à améliorer la qualité des politiques sectorielles et les budgets y afférents. Afin d'aider les personnes déplacées à l'intérieur du territoire et de faire face à l'afflux de nouveaux réfugiés, le programme de pays s'est doté d'une nouvelle composante; « Action humanitaire et renforcement de la résilience ».

32. Les principaux aménagements décidés avec le Gouvernement irakien sont les suivants:

- a) Développer l'analyse des politiques afin d'y intégrer des plans de protection sociale des enfants et des mesures visant les secteurs les plus défavorisés du pays. Dans le cadre de ce processus, on étudiera des méthodes et approches innovantes;
- b) Accroître la présence sur le terrain et concentrer les programmes sur les provinces du centre et du Sud du pays – qui sont les plus pauvres -, ainsi que sur certains secteurs du Nord, dûment sélectionnés;
- c) Renforcer le suivi des résultats en termes d'équité – en mettant en place de nouvelles données, fondées sur cette notion d'équité, en particulier au niveau des provinces;
- d) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication fondées sur des données factuelles, en vue de modifier les comportements des collectivités, des familles et des enfants, et d'améliorer le bien-être de ces derniers;

e) Procéder à une « éducation du citoyen à la paix » dans les provinces les plus démunies et touchées par des conflits, afin de promouvoir le dialogue, la connaissance, les capacités et aptitudes susceptibles de favoriser le règlement pacifique des conflits, et contribuer à la création de conditions sociales favorables à la paix;

f) Dans le cadre de la réponse régionale à la crise syrienne, privilégier davantage l'action humanitaire en intensifiant les interventions liées aux « Principaux engagements de l'UNICEF pour les enfants dans l'action humanitaire », et participer à la recherche de mécanismes de relèvement rapide et de solutions durables en ce qui concerne les personnes déplacées;

g) Renforcer l'intégration et les synergies intersectorielles, ainsi que la coordination des composantes du programme.

33. Au terme de l'examen à mi-parcours, les prochaines priorités du programme apparaissent comme suit.

34. **Survie et développement de l'enfant.** Cette composante garde sa dimension actuelle, en continuant à traiter l'ensemble des domaines concernés – à savoir la santé, la nutrition, et les composantes annexes que sont l'eau, l'assainissement et l'hygiène -, et en associant à la fois le travail théorique sur les politiques à mener et les interventions sur le terrain. Les principes d'intégration et de convergence géographique devraient permettre de répartir plus équitablement les interventions efficaces, à fort impact et rentables, telles que les processus d'immunisation, l'encouragement de l'allaitement au sein, la gestion intégrée de la santé infantile, etc.

35. **Éducation et jeunesse.** Cette composante porte à la fois sur l'éducation et sur la jeunesse – avec un accent tout particulier sur la lutte contre les inégalités et les écarts entre les sexes. Cette composante vise à: a) améliorer l'accès à l'apprentissage au niveau élémentaire (enfants de 4 à 11 ans), le maintien des savoirs acquis à ce niveau, l'achèvement du parcours et l'apprentissage en soi; b) répondre aux besoins d'apprentissage et de subsistance des adolescents et de l'ensemble des jeunes au niveau de l'enseignement secondaire – niveau auquel les filles de 12 à 14 ans sont plus susceptibles d'abandonner le parcours scolaire; c) plaider en faveur de la réduction des inégalités dans le domaine de l'éducation, et mettre en place un système d'éducation civique dans le sens de la paix (pour les jeunes de 12 à 18 ans). Ce programme fera en sorte que les adolescents s'engagent eux-mêmes dans le sens de la promotion de l'éducation citoyenne, de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique de tous.

36. **Protection de l'enfance.** Cette composante du programme doit porter essentiellement sur des réformes politiques et législatives, en vue de renforcer la capacité de l'État à suivre et signaler les cas de violation des droits de l'enfant – y compris les violations les plus graves pouvant être commises lors de conflits armés - ainsi qu'à développer l'accès des enfants au système judiciaire. Le partenariat avec le « Comité pour le bien-être des enfants » - comité interministériel chargé de protéger et de promouvoir les droits des enfants irakiens – permettra essentiellement de recourir à des systèmes de gestion des connaissances sur la protection de l'enfant en vue d'éclairer l'élaboration de politiques et de lois, ainsi que la prestation de services, dans ce domaine. Le programme de sensibilisation au danger des mines, promu depuis 2003, changera d'orientation afin de développer les

capacités des autorités irakiennes (notamment le Ministère de l'environnement), et d'institutionnaliser ce type d'éducation plutôt que d'apporter simplement une aide directe aux collectivités. De plus, les services d'aide aux jeunes – garçons et filles – les plus vulnérables et les plus marginalisés seront également renforcés, notamment en direction des enfants vivant dans des secteurs faisant l'objet de conflits, et des enfants déplacés, réfugiés ou réinstallés dans de nouvelles zones.

37. **Communication stratégique.** L'examen à mi-parcours a clairement indiqué qu'il fallait accorder davantage de place à la communication – notamment la communication au service du développement, qui est aujourd'hui l'une des stratégies majeures à mettre en œuvre pour la période restante du programme de pays. Dans ce domaine, les résultats à atteindre seront axés dans quatre directions; a) la communication sur le changement des comportements; b) la mobilisation sociale et la communication interpersonnelle; c) la communication publique et les relations avec les médias; d) des partenariats en vue de la mobilisation de ressources. Cette composante du programme portera notamment sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication au sujet des pratiques familiales, dans les secteurs prioritaires concernant les enfants; il s'agira également de procéder à un ensemble important de communications publiques afin de contribuer davantage à la réduction des inégalités en Iraq et de répondre aux situations d'urgence liées aux réfugiés syriens et autres crises pouvant émerger dans le pays.

38. **Politiques, plaidoyers et données factuelles.** La composante de « politique sociale » portera principalement sur la protection sociale – avec, notamment, une étude de faisabilité très précise et la conduite d'interventions liées à la protection sociale, ou encore un plaidoyer en faveur de l'adoption d'un programme national de protection sociale qui tienne compte des problèmes des enfants et de ceux liés à l'égalité entre les sexes. Dans le cadre de la partie « planification, suivi et évaluation » de cette composante, les principales stratégies consisteront dans un soutien technique à l'utilisation d'instruments de planification et de gestion axés sur les résultats, en vue de l'élaboration de plans nationaux par secteurs; il s'agira également de soutenir la microplanification à des niveaux décentralisés, afin de procéder à d'importantes interventions équitables dans des secteurs dûment sélectionnés; il faudra aussi davantage de données différenciées sur la situation des femmes et des enfants, avec un accent particulier sur les plus vulnérables et les plus marginalisés d'entre eux; enfin, il conviendra d'aider le Gouvernement irakien à procéder à l'Enquête MICS5.

39. **Action humanitaire et renforcement de la résilience.** Cette composante a été ajoutée au programme de pays après l'examen à mi-parcours (précédemment, l'action humanitaire n'était pas une composante autonome); il s'agit essentiellement de se préparer aux crises humanitaires et aux situations d'urgence, et d'y apporter des réponses – notamment en liaison avec la crise syrienne. Dans ce domaine, il faudra offrir aux femmes et aux enfants des services fondamentaux de survie, de développement et de protection – en conformité avec les « Principaux engagements de l'UNICEF pour les enfants dans l'action humanitaire » - et renforcer la capacité de résilience afin de prévenir ou d'atténuer les situations de choc susceptibles de se reproduire.

Le Liban

Introduction

40. De juin à décembre 2012, l'UNICEF et le Gouvernement libanais ont procédé à l'examen à mi-parcours du programme de pays pour la période 2010-2014. L'examen à mi-parcours est particulièrement opportun, étant donné l'évolution majeure de la situation, ces trois dernières années – y compris les effets de la crise syrienne. Au vu de cette évolution socioéconomique importante et, plus généralement, des changements qui se sont produits dans toute la région, les auteurs de l'examen à mi-parcours ont souligné le besoin urgent de se consacrer en priorité aux femmes et aux enfants les plus vulnérables, en fournissant une aide institutionnelle aux partenaires gouvernementaux, et en mettant en place des prestataires de services locaux qui puissent offrir des services sociaux de qualité.

41. L'examen à mi-parcours a comporté notamment des analyses sectorielles, conduites avec les ministères de tutelle et autres acteurs nationaux. À cet égard, on s'est inspiré de l'examen à mi-parcours de l'UNDAF 2010-2014 (le « Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement »), achevé en juin 2012, ainsi que d'une étude documentaire et d'un rapport analytique élaborés par un consultant externe, et actualisant la situation des femmes et des enfants, ainsi que les données sur les progrès accomplis en matière de réforme du secteur social.

42. Les résultats finaux de l'examen à mi-parcours ont été présentés et examinés lors d'une réunion de haut niveau, organisée conjointement par le Président du Conseil des ministres et l'UNICEF, le 19 février 2013. Ont participé à cette réunion le Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur et des représentants de haut niveau de plusieurs ministères de tutelle. Les participants à la réunion ont officiellement approuvé les propositions d'aménagement du programme de pays dans tous les secteurs; ils ont notamment souligné la nécessité de répondre aux besoins de tous les enfants particulièrement vulnérables (aussi bien au sein des communautés de réfugiés syriens que dans les communautés d'accueil libanaises) – et ce, grâce à une coopération constante avec les partenaires du gouvernement.

Actualisation de la situation des enfants et des femmes

43. Le rapport d'activité le plus récent du Gouvernement libanais (il date de 2010) sur les objectifs du Millénaire pour le développement³ indique que, globalement, le Liban est en passe d'atteindre de nombreux objectifs clés d'ici à 2015 (notamment par des avancées importantes sur la voie de l'éducation primaire universelle, la promotion de l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation, la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle). Cependant, si les indicateurs révèlent une amélioration dans l'absolu, les progrès ne sont pas uniformes. En 2012, en ce qui concerne l'Indice de développement humain (IDH), le Liban se situait à la 72^e place sur un total de 186 pays, avec une valeur d'indice de 0,745. Toutefois, dans le cadre de l'IDH ajusté en fonction des inégalités – également publié par le Programme des Nations Unies pour le développement - la valeur d'indice du Liban baissait de 22 % et n'était plus que de 0,575.

³ Republic of Lebanon and the United Nations Development Programme, *Millennium Development Goals Lebanon: Interim Progress Report*, 2010.

44. Au Liban, les services sociaux ne sont pas également accessibles à tous et n'ont pas la même qualité dans l'ensemble du pays. Dans le secteur de l'éducation, la répartition, dans les différentes régions, des établissements d'enseignement public et des établissements privés est inégale. C'est dans les régions les plus pauvres – les provinces du Nord et du Sud – que l'on trouve la plus grande concentration d'écoles publiques. Le rapport du Liban sur les objectifs du Millénaire pour le développement indique des données fondées sur les résultats des examens uniques, et selon lesquelles le niveau de réussite des élèves des établissements d'enseignement public est de 10 % inférieur à celui des élèves des établissements privés. Les inégalités sont aussi fonction du groupe ethnique auquel on appartient. D'après une étude de 2011, effectuée avec le concours de l'UNICEF, au sujet de la communauté Dom du Liban (ceux que l'on appelle aussi les « Gitans du Liban »), 68 % des enfants de cette communauté en âge de scolarité n'ont jamais été scolarisés – ce qui revient à dire que ce groupe ethnique vulnérable rencontre d'importantes difficultés (de nature juridique/économique, en termes de discrimination et/ou de pratiques culturelles) pour accéder à l'éducation. Une autre étude soutenue par l'UNICEF, en 2012, indiquait qu'à l'extérieur des grandes villes, le nombre de services de protection de l'enfance était limité – notamment dans le Nord du pays, le district de Nabatieh et les zones les plus reculées de la vallée de la Bekaa.

45. L'Enquête MICS de 2009 a confirmé que le niveau des résultats scolaires des enfants dépendait de leur lieu de naissance et de l'endroit où ils grandissaient; en outre, les enfants issus de familles vivant dans les districts d'Akkar et de Minieh Dannieyeh (Nord du pays) et dans certaines parties de la Vallée de la Bekaa sont très défavorisés dans les domaines de l'éducation, de la santé et autres, par rapport aux enfants de Beyrouth ou de la province du Mont-Liban. Au Liban, les inégalités sont dues aussi à des normes structurelles et à des systèmes politiques et juridiques qui font que certains enfants sont privés des ressources les plus fondamentales et de possibilités de s'épanouir pleinement – comme l'a souligné la Comité des droits de l'enfant. Les enfants les plus exposés à l'exclusion sociale sont les enfants de réfugiés (notamment les réfugiés palestiniens⁴) et ceux appartenant à divers groupes ethniques (notamment les travailleurs migrants, la communauté Dom et les ressortissants étrangers).

46. Au Liban, le nombre de malades du sida ou porteurs du VIH est relativement faible: on en comptait 1 455 en 2011 (dont 109 nouveaux cas), d'après le rapport d'activité du pays pour 2012⁵. Cependant, il faut noter que les adolescents et les jeunes en général ont une très mauvaise connaissance du sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles (ainsi, 40 % des adolescents et des jeunes interrogés sur leurs rapports sexuels ont déclaré ne jamais utiliser de préservatif ou autre moyen de contraception)⁶.

⁴ L'examen à mi-parcours évoqué ici ne concernait que le programme de pays du Liban et n'incluait pas, par conséquent, le programme de secteur concernant les femmes et les enfants palestiniens (2011-2013).

⁵ National AIDS Programme of Lebanon, *Country Progress Report – Lebanon (Narrative Report)* (2012).

⁶ Faculty of Health Sciences, La Sagesse University, *Knowledge, Attitudes, Behaviour, and Practices Survey (KABP) among Young People on Reproductive and Sexual Health, STI/HIV/AIDs, and related High Risk Behaviours* (Final draft report, November 2011).

47. L'instabilité actuelle du Liban entrave toute réforme du secteur social. Les perspectives positives que l'on avait cru déceler en termes de réforme de ce secteur, grâce au retour supposé de la stabilité politique et d'une croissance économique, ne se sont pas concrétisées. Depuis 2009, le Liban a connu trois gouvernements et deux périodes d'administration intérimaire, et la croissance a chuté après quatre années de dynamisme économique (le taux de croissance du produit intérieur brut était d'1,5 % en 2011, en termes réels, après avoir atteint les 8 % dans la période 2007-2010, et les prévisions pour 2012 ont été revues à la baisse – la croissance ne devrait pas dépasser 1,7 %) ⁷. En dépit de ces problèmes, le Gouvernement libanais a pris des mesures positives en termes d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies de réforme des secteurs de l'éducation (Plan de développement de l'éducation nationale pour la période 2010-2015), de la jeunesse (Politique nationale de la jeunesse) et de la protection sociale (Programme national de lutte contre la pauvreté). En revanche, d'autres réformes majeures n'ont guère progressé par rapport aux prévisions – notamment la Stratégie nationale et globale de développement social, définie par le Ministère des affaires sociales en février 2011.

48. D'autre part, le Liban a quelque peu progressé sur la base des observations finales du Comité des droits de l'enfant (datant de 2006) – notamment en ce qui concerne l'approbation officielle, par le Conseil des ministres, en décembre 2012, de la Stratégie nationale de lutte contre la violence faite aux enfants. D'autres réformes majeures préconisées par le Comité des droits de l'enfant sont encore à l'état de projet, et attendent l'examen et l'approbation du gouvernement et de la législature en cours – nous voulons parler notamment du plan d'action national relatif aux droits de l'homme et de l'institution qui en sera chargée, de la révision de la loi sur la protection de l'enfance, et des mesures qui doivent être prises pour la protection des femmes de toute violence à leur égard. Il importe de noter également qu'un certain nombre de recommandations majeures du Comité des droits de l'enfant n'ont toujours pas été appliquées – par exemple en ce qui concerne la révision des lois relatives au statut personnel et l'intégration, dans la nouvelle législation, des principes de non-discrimination à l'égard des femmes et des enfants vulnérables et de protection de ces catégories.

49. Le conflit que connaît la République arabe syrienne a des effets directs et de plus en plus importants sur la vie au Liban. Aujourd'hui, le Liban est le pays de la région qui accueille le plus grand nombre de réfugiés syriens – soit plus de 359 000 (déjà enregistrés ou en passe de l'être) à la date du 15 mars 2013. Le Gouvernement libanais a estimé à un million le nombre de Syriens vivant actuellement dans le pays. 51 % des réfugiés syriens enregistrés par le HCR ont moins de 18 ans et sont de sexe féminin (51 % également). En outre, plus de 54 000 réfugiés palestiniens venus de la République arabe syrienne ont été enregistrés et ont demandé l'aide de l'UNRWA (l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) (en date du 20 mai 2013).

50. D'après le HCR, les personnes déplacées se trouvent en majorité dans le Nord du Liban (35 % d'entre elles) et dans la Plaine de la Bekaa, et sont venues augmenter la pression économique subie par ces provinces traditionnellement marginalisées. L'impact de la crise syrienne sur ces zones d'accueil déjà très vulnérables en elles-mêmes a été souligné par les Nations Unies et les ONG internationales dans le cadre d'évaluations liées à la situation d'urgence. Les

⁷ Fonds monétaire international, *Regional Economic Outlook – Update* (avril 2012).

nouveaux réfugiés palestiniens, qui font partie des personnes déplacées, viennent s'ajouter aux réfugiés palestiniens qui se trouvaient déjà au Liban, dans une situation très précaire; en 2010, cette population palestinienne du Liban comptait le pourcentage le plus élevé de personnes hébergées dans des camps par rapport aux quatre autres champs d'opération de l'UNRWA. Des évaluations effectuées récemment par l'UNICEF et ses partenaires mettaient l'accent sur les besoins importants et sans cesse croissants des communautés syriennes déplacées – et ce, dans les domaines de l'éducation, de la protection des enfants, de la santé et de la nutrition, et, enfin, dans le secteur dit « WASH » (eau, assainissement, hygiène)⁸. En raison de la détérioration de la situation de ces régions, sur le plan de la sécurité, de très nombreux réfugiés partent plus au Sud; la ville de Beyrouth et une partie du Mont-Liban accueillent un nombre croissant de réfugiés.

Progrès accomplis et principaux résultats à mi-parcours du programme

51. En dépit de tous les problèmes qui se posent, des progrès ont été accomplis dans de nombreux secteurs, dans le sens des résultats escomptés, entre 2010 et 2012 – par l'action conjointe du Gouvernement libanais et d'autres acteurs nationaux. Les travaux actuels de l'UNICEF et de ses partenaires dans le sens de la justice et de l'égalité ont mis en lumière les causes des inégalités structurelles dans certains secteurs – ce qui a conduit les principaux acteurs à intensifier l'action et les stratégies pour éliminer les obstacles majeurs au progrès des groupes les plus vulnérables. Parmi les principaux résultats obtenus, on peut citer;

a) De nouvelles données concernant les enfants, et ventilées par district, sont désormais disponibles grâce à l'Enquête MICS3 de 2009 et au travail de l'Administration centrale des statistiques. Cette enquête a donné de nouvelles preuves des inégalités dont sont victimes femmes et enfants au niveau régional;

b) La conception et la mise en œuvre d'une "approche intégrée du domaine éducatif" – modèle global visant à développer les possibilités d'apprentissage dans les milieux pauvres. Cette approche est appliquée, à l'heure actuelle, par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, dans quatre établissements d'enseignement public du district d'Akkar (Nord du Liban);

c) Des initiatives de planification au niveau local – visant à améliorer les résultats des projets axés sur les enfants – ont été conçues et mises en œuvre avec divers pouvoirs locaux. Citons notamment la « Child-Friendly Community initiative » (l'Initiative communautaire favorable aux enfants): il s'agit d'une initiative pilote, dans trois communes pauvres du district d'Akkar (Nord du Liban), et qui concerne 9 000 enfants. Dans ce cadre, trois études ont été menées à bien – notamment un état des lieux dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et concernant les services qui traitent des handicaps des enfants, ou encore une enquête sur les ménages, qui a fourni des données au niveau local, en

⁸ Concernant la majorité de ces données, les sources sont les suivantes: en premier lieu, le Portail de réponse du HCR à la crise des réfugiés syriens (consulté en février et mars 2011), mais également le PNUD, le Résumé analytique de l'évaluation rapide des incidences de la crise syrienne sur la situation socioéconomique du Nord du Liban et de la Vallée de la Bekaa (Executive summary of the Rapid Assessment on the Impact of the Syrian Crisis on Socio-Economic Situation in North and Bekaa – juillet 2012) et l'UNICEF (« The Situation of Palestinian Children in the Occupied Palestinian Territory, Jordan, Syria and Lebanon » - « La situation des enfants palestiniens dans le territoire palestinien occupé, en Jordanie, en Syrie et au Liban – décembre 2012).

vue de sensibiliser les collectivités en question. Au terme de l'évaluation à mi-parcours de cette initiative (en juin 2012), la phase finale de ce projet pilote a été revue dans le sens d'une plus grande viabilité, par le renforcement des liens entre les pouvoirs locaux et le gouvernement central et la prise en compte des nouveaux besoins concernant les réfugiés syriens;

d) On dispose désormais d'informations globales sur le système de protection de l'enfance au Liban, grâce à un « état des lieux » effectué avec le concours du ministère des Affaires sociales et le Conseil supérieur de l'Enfance. Cela a débouché sur un ensemble de recommandations – notamment; i) la mise en place de procédures opérationnelles permanentes révisées et testées, dans un certain nombre de secteurs clés, en vue de l'identification, de l'orientation, de la gestion et du suivi, avec des partenaires dûment sélectionnés, des cas les plus extrêmes de violence à l'égard des enfants; ii) la mise en place, dans les secteurs clés en question, et avec le concours d'organismes officiels préselectionnés, de systèmes d'information traditionnels, Les recommandations en question ont été approuvées par le Gouvernement libanais et constituent désormais le cadre des politiques à mener aux niveaux national et local dans le sens de l'élimination des obstacles et entraves au système de protection de l'enfance du pays;

e) À la suite du plaidoyer de l'UNICEF et de ses partenaires, le Ministère de la justice du Liban intègre aujourd'hui au budget national le financement de services collectifs destinés aux mineurs délinquants, en tant que mesure non privative de liberté (aux termes de la Loi No. 422/2002). Par cette décision (datant de 2011), les ONG chargées de mettre en place ce type de services sont désormais financées par le Ministère de la justice – et n'ont plus besoin du financement de l'UNICEF;

f) La Politique nationale de la jeunesse a été officiellement approuvée par le Conseil des ministres: c'est le résultat d'un soutien technique et financier constant, pendant cinq ans, de la part de l'UNICEF et de partenaires des Nations Unies; ont également participé au processus le Ministère de la jeunesse et des sports du Liban, le Forum de la Jeunesse et MASAR (regroupement d'ONG opérant dans le domaine de la jeunesse). Les principales recommandations liées à la Politique nationale de la Jeunesse du Liban sont devenues aujourd'hui un plan d'action. Des services destinés aux adolescents et à la jeunesse en général sont offerts dans quatre points (les centres de développement social liés au Ministère des affaires sociales, le Ministère de la santé publique, les Centres de soins de santé primaires et un certain nombre d'ONG liées au Ministère des affaires sociales) – et ce, dans les zones traditionnellement les moins bien servies du Liban, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Ministère des affaires sociales du Liban et le Ministère de la santé publique. Dans le cadre de huit sessions de sensibilisation, de jeunes éducateurs ont aidé une centaine de leurs homologues à mieux comprendre les sujets liés à la santé – notamment le sida et le virus VIH, la santé procréative ou encore les aptitudes à la vie quotidienne;

g) Les techniques de prévention des conflits et de consolidation de la paix ont été présentées et testées dans dix établissements d'enseignement publics – devant, au total, plus de 2000 élèves. Les activités étaient supervisées par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et par le Comité citoyen de l'enseignement supérieur, conjointement avec un programme des Nations Unies. À la suite de ces sessions de formation intensives, des questionnaires ont permis de constater une amélioration de 40 % en termes de connaissance de la gestion de la

violence et des principes de consolidation de la paix. En outre, ce programme pilote a renforcé les capacités des personnels scolaires en matière de communication et de techniques de gestion de la violence et des conflits – en vue de faciliter l’atténuation des tensions intercommunautaires et intracommunautaires;

h) Dans le cadre des réponses humanitaires apportées au problème des réfugiés syriens et autres populations vulnérables du Liban, le gouvernement, les organisations partenaires de la société civile et l’UNICEF ont lancé une campagne de vaccination; à ce jour, ce processus a concerné 465 000 réfugiés et enfants accueillis dans le pays (il s’agit de vaccins contre la rougeole et la poliomyélite, et d’un supplément d’alimentation en vitamine A). Fin mai 2013, plus de 22 000 enfants réfugiés ont été scolarisés. L’UNICEF a réussi à convaincre les autorités éducatives du Liban de permettre aux enfants réfugiés syriens de s’inscrire à l’école publique indépendamment de leur statut de réfugié auprès du HCR. Ce début de scolarisation a également permis d’offrir aux enfants concernés un ensemble scolaire valable pour toute l’année (règlement des frais liés au Comité de parents d’élèves, uniformes scolaires, cahiers et cartables). Des équipements et matériels de base ont été fournis à 151 établissements scolaires et préscolaires: en date du mois de mai 2013, 22 147 enfants en avaient bénéficié. D’autre part, l’UNICEF a cofinancé des activités psychosociales locales, qui ont concerné au total 30 037 enfants réfugiés et accueillis par des collectivités locales. Enfin, l’UNICEF et ses partenaires ont permis l’accès à l’eau potable (y compris à domicile) de plus de 14 000 personnes en situation d’urgence; ce processus a eu lieu avant la fin de l’année 2012 et se poursuit en 2013.

Ressources utilisées

52. Le financement quinquennal total du programme appliqué au Liban a été de 11 250 000 dollars (dont 3 750 000 de ressources ordinaires et 7 500 000 d’autres ressources). 7 millions de dollars avaient été mobilisés à la date du mois de décembre 2012 – soit près de 95 % du plafond approuvé dans le cadre du programme de pays quinquennal. En décembre 2012, le bureau de pays a également reçu l’équivalent de 4 millions de dollars de la part de l’Union européenne – en vue de faire face à la crise syrienne. Étant donné que la contribution de l’UE (émanant du budget de l’aide au développement de l’UE) devait s’échelonner également sur plusieurs années, ces fonds ont été intégrés au financement global du programme de pays, qui, avec les 4 millions de dollars européens, atteignait donc un peu plus de 11 millions de dollars. Le bureau de pays a ensuite demandé une augmentation – jusqu’à hauteur de 19 millions de dollars – du plafond des « autres ressources », et a obtenu satisfaction. La contribution de l’Union européenne est d’autant plus encourageante qu’elle constitue un investissement à *plus long* terme pour faire face à une crise humanitaire; en fait, ce type de financement, également indispensable, n’est pas toujours accordé aux pays en crise.

53. Fin 2012, 100 % des ressources ordinaires et 60 % du financement global du programme de pays avaient été utilisés – comme suit: a) pour la composante « politique sociale » du programme (5,5 millions de dollars); b) pour la composante « protection de l’enfance » (2 millions de dollars); et c) pour la composante « aptitudes des jeunes à la vie quotidienne » (1,2 million de dollars).

54. Étant donné la situation d’urgence en Syrie et le flux croissant de réfugiés au Liban, le bureau de pays a réussi à mobiliser des fonds de secours supplémentaires

– auprès de divers donateurs – pour apporter une réponse humanitaire à cette crise. Fin 2012, 9 millions de dollars avaient été octroyés au Liban dans le cadre des “autres types de ressources”, en tant que fonds de secours; ces fonds ont permis de financer des interventions d’urgence dans les domaines de l’éducation, de la protection de l’enfance, de la santé, ainsi que dans le cadre du programme « WASH » (eau, assainissement, hygiène).

Contraintes empêchant les avancées et possibilités réelles de progrès

55. Au Liban, la période au cours de laquelle le programme de pays a démarré (2010) a été marquée par une certaine instabilité. En dépit de ce contexte, il a été évident, assez rapidement, que la recherche de l’équité devait être au cœur du programme de pays, dans la mesure où le Liban restait caractérisé par d’importantes inégalités.

56. En 2012, le Gouvernement libanais a officiellement reconnu le caractère urgent de la crise syrienne. Le Liban est le pays qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés syriens – en majorité dans les secteurs traditionnellement marginaux et mal servis que sont le Nord et l’Est du Liban. Les fonds de secours et une action efficace en termes de ressources mobilisées ont permis à l’UNICEF et à ses partenaires d’étendre leur influence aux collectivités les plus vulnérables; en un mot, les activités se sont multipliées dans ces secteurs géographiques. En levant des fonds, l’UNICEF a pu élargir et renforcer les partenariats institutionnels en vue de développer les services offerts par les autorités libanaises, tout en apportant une aide directe aux réfugiés syriens les plus vulnérables et aux collectivités d’accueil libanaises, également très fragilisées.

57. En dépit de la position du Liban dans la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire, les ministères de tutelle – concernés par le programme de pays – sont insuffisamment financés. Le Gouvernement libanais n’a pas approuvé de budget national depuis 2005. Du fait de ce déficit de financement, les réformes dépendent considérablement de la générosité de donateurs extérieurs. De plus, le programme de réformes – essentiel pour le pays – a été de nouveau retardé en raison de l’instabilité politique du pays et de la crise due à l’arrivée de nombreux réfugiés.

58. À ce jour, l’état des lieux du Système de protection de l’enfance a été l’un des éléments majeurs du programme de pays. À défaut d’une analyse complète de la situation – qui n’a pas encore été effectuée au cours du cycle du programme -, une étude documentaire et un rapport analytique ont été élaborés dans le cadre de l’examen à mi-parcours du programme, avec un accent tout particulier sur l’actualisation de la situation des femmes et des enfants, sur les données les plus récentes concernant la réforme du secteur social par le gouvernement et sur les problèmes majeurs à prendre en considération dans le cadre de l’examen à mi-parcours.

Aménagements apportés au programme

59. Un certain nombre de modifications stratégiques du programme de pays ont été identifiées sur la base d’analyses sectorielles et d’examen stratégiques facilités en interne comme en externe. Ces aménagements ont été approuvés lors de la réunion de haut niveau finale à laquelle participaient de hauts fonctionnaires libanais. Les modifications en question étaient justifiées par les éléments suivants; la nécessité de mettre davantage l’accent sur une programmation allant dans le sens

de l'équité; l'action humanitaire menée actuellement par le Liban; ou encore le fait de reconnaître l'importance capitale de la qualité de l'éducation que peuvent recevoir les enfants les plus vulnérables du pays, et la nécessité du soutien de l'UNICEF dans ce domaine.

60. Les principaux aménagements ont été les suivants:

a) Intégration d'actions de « développement » et de « secours » à toutes les composantes du programme – en direction des populations libanaises les plus vulnérables et des réfugiés syriens. L'action d'urgence menée par le bureau de pays a fait partie des priorités, parallèlement à la mise en œuvre des principaux engagements de l'UNICEF pour les enfants dans le domaine humanitaire;

b) Un accent plus important sur le principe d'égalité, afin de renforcer les services sociaux destinés aux groupes les plus vulnérables – notamment les femmes et les enfants libanais les plus défavorisés, et les réfugiés syriens;

c) Un programme de politiques sociales révisé, afin de se concentrer davantage sur la collecte de données relatives aux enfants et l'analyse des inégalités et des vulnérabilités dont ils peuvent souffrir – le tout en vue d'éclairer les politiques sociales à venir. Le programme de pays révisé sera également axé sur un petit nombre d'interventions rentables et conformes aux priorités du Gouvernement libanais en matière d'éducation, de traitement des adolescents et de protection des enfants;

d) L'éducation sera un domaine majeur en 2013 et 2014, dans le cadre de la priorité des priorités du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur – à savoir “L'éducation pour l'égalité des chances”;

e) Plutôt que de constituer un programme à part, la politique relative à la jeunesse sera intégrée aux programmes de politique sociale, d'éducation et de protection de l'enfance approuvés – avec un accent particulier sur les réponses à apporter d'urgence aux problèmes des adolescents vulnérables.

61. **La politique sociale.** Le programme révisé de politique sociale sera axé sur l'amélioration des connaissances au sujet des enfants pauvres et sur les inégalités existantes – en vue d'informer les futures politiques relatives à l'enfance. À un niveau plus décentralisé, le programme s'inspirera des expériences passées de planification locale axées sur les enfants, afin d'aider les collectivités locales à mettre en place un système de suivi échelonné sur un an et en temps réel. Ce système sera notamment chargé d'identifier les changements en matière de bien-être des enfants et de fournir aux pouvoirs locaux des bases de développement à leur échelon, et intégrant en particulier les problèmes de droits de la femme et de l'enfant. Cette composante de « politique sociale » continuera à fournir une expertise technique au service de la Politique nationale de la Jeunesse.

62. **L'éducation et le développement des adolescents.** Sur la base des travaux du programme de pays à ce niveau décentralisé, les responsables de cette nouvelle composante du programme: a) collaboreront avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ses partenaires pour offrir une éducation de qualité (y compris au niveau préscolaire) aux enfants les plus vulnérables (y compris les réfugiés syriens), conformément au Plan de développement de l'éducation pour la période 2012-2015 – mené par le Gouvernement libanais; b) garantiront l'accès des enfants réfugiés et des enfants les plus vulnérables des collectivités d'accueil

libanaises (en âge de scolarité) à des programmes éducatifs (à la fois dans le cadre du cursus officiel et de manière informelle); c) enfin, dans des secteurs très ciblés, les responsables de cette composante « Éducation et développement des adolescents » s'efforceront d'améliorer l'engagement civique des jeunes gens en question, et leurs aptitudes à la vie quotidienne (y compris face au danger du sida), et favoriseront des pratiques saines.

63. **La protection de l'enfance.** La composante « Protection de l'enfance » contribuera à l'harmonisation, d'une part, des critères et procédures nationaux pour une identification rapide des enfants victimes de violences et, d'autre part, les capacités des prestataires de soins et de services à répondre aux besoins de ces enfants et de leurs familles – capacités qui seront renforcées. Le programme de pays continuera également à soutenir l'action de protection des enfants et des adolescents vivant dans les zones les plus à risque – notamment les jeunes touchés par la crise syrienne. Enfin, l'UNICEF continuera à développer ses réponses aux violences de caractère sexuel et sexiste, en collaboration avec les partenaires des Nations Unies.

64. **La survie et le développement des enfants en situation d'urgence.** Cette nouvelle composante du programme tentera de répondre aux besoins les plus urgents en matière de santé et de nutrition, ainsi que dans le cadre de l'initiative dite « WASH » (eau, assainissement, hygiène) et dans les domaines autres qu'alimentaires – en direction des enfants syriens réfugiés et d'autres enfants traumatisés. Cette composante sera soumise à des délais très précis et à des révisions à intervalles réguliers, en fonction de l'évolution des situations d'urgence.

65. **Suivi et évaluation, plaidoyer politique et communication.** L'UNICEF aidera le Gouvernement libanais et ses partenaires à suivre la situation des enfants et à collecter des données susceptibles d'éclairer la programmation et l'élaboration des politiques, aux niveaux national et local. Le suivi et l'évaluation des activités soutenues par l'UNICEF feront également partie de cette composante. Avec le Gouvernement libanais et d'autres acteurs nationaux, l'UNICEF poursuivra également son action de plaidoyer et de sensibilisation au sujet de la situation des enfants les plus vulnérables – garçons comme filles -, ainsi que le renforcement des capacités des fonctionnaires libanais à la communication au service du développement, afin d'améliorer la connaissance des enfants en question et de favoriser leur évolution sur le plan comportemental.

Conclusion

66. En Iraq et au Liban, en dépit des problèmes importants que rencontre la mise en œuvre du programme de pays – principalement en raison de la crise syrienne -, les examens à mi-parcours ont pu être réalisés avec succès et ont permis de faire évoluer les programmes de manière importante et stratégique. Ces examens ont en effet conduit à des aménagements afin de mieux répondre à une conjoncture extérieure imprévue (dans le cas du Liban) et aux problèmes constants d'insécurité (en Iraq); mais les responsables des programmes ont également réussi à maintenir leur cap en termes de résultats positifs pour les enfants les plus vulnérables (que cette fragilité soit due à la pauvreté, aux conflits en cours ou au déplacement de populations).

67. Le recentrage sur la dimension égalitaire du programme a été confirmée par l'examen à mi-parcours dans les deux pays, de même que la nécessité d'assurer une

complémentarité et une synergie entre, d'une part, les interventions liées spécifiquement au développement, et, de l'autre, l'action humanitaire. Dans le cas de ces deux programmes de pays, l'action menée en amont se poursuivra, dans le sens du développement des capacités des gouvernements et de leurs partenaires à mettre en place des programmes et politiques sectoriels de qualité, fondés sur des données factuelles et privilégiant l'action en faveur des personnes et catégories les plus défavorisées.

68. Étant donné les diverses mutations politiques et sociales qui ont lieu actuellement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les programmes soutenus par l'UNICEF devront être mieux informés au sujet des risques encourus dans ces régions, et devront mieux répondre aux besoins évolutifs des femmes et des enfants. Les programmes devront être également axés non seulement sur les jeunes garçons et filles particulièrement vulnérables, mais aussi sur le renforcement de leurs capacités de résilience (et de celles de leurs familles) face aux futurs dangers ou situations de choc risquant de porter atteinte au bien-être des enfants (et, dans le cas particulier de l'Iraq et du Liban, face aux dangers déjà présents).
